

**SÉLECTION / EXPOSITION 2020**  
**« Les Aquarellistes Francophones de Belgique asbl»**  
**REGLEMENT**

**Date de l'exposition :** du samedi 10/10 au dimanche 18/10/2020  
Vernissage le vendredi 9/10 de 18h30 à 20h30 (sur invitation)

**Lieu :** Galerie du Beffroi, Rue du Beffroi 13 - 5000 Namur

Cette exposition est réservée à tous les membres adhérents de l'AFB en ordre de cotisation. Nous tenons à signaler aussi que la prochaine édition en 2022 sera accessible uniquement aux membres qui auront été affiliés les deux années écoulées.

**THEME 2020 : LE PATRIMOINE CULTUREL BELGE**

**INSCRIPTIONS A LA SELECTION**

Les inscriptions sont ouvertes à partir du samedi 1<sup>er</sup> février jusqu'au vendredi 15 mai 2020 inclus. Le formulaire d'inscription à la sélection se trouve sur le site de l'asbl, [www.aquarelbel.com](http://www.aquarelbel.com) dans la rubrique « Evènements ». Il suffit de le télécharger, le remplir et nous le renvoyer à [aquarelbel@gmail.com](mailto:aquarelbel@gmail.com), accompagné des photos de vos œuvres selon les modalités reprises ci-dessous.

Les frais d'inscription à la sélection s'élèvent à 10 €. L'inscription ne sera effective qu'à la réception de ce montant sur le **compte de l'asbl n° BE91 0688 9976 7276 avec mention « Sélection Expo AFB 2020/NOM-prénom »** à verser avant le 15 mai 2020. Ce montant ne sera pas remboursé en cas de non-sélection.

**ORGANISATION DES SÉLECTIONS**

- **Attention ! Nouveau !**  
**LES ŒUVRES PROPOSÉES AURONT ÉTÉ REALISEES APRES le 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 ET SERONT INÉDITES, ELLES NE POURRONT DONC JAMAIS AVOIR ÉTÉ EXPOSÉES AUPARAVANT.**
- Les photos des aquarelles ainsi que la fiche de candidature devront être envoyées avant le 15 mai 2020 inclus :
  - a. Soit par mail à [aquarelbel@gmail.com](mailto:aquarelbel@gmail.com), avec la mention « Exposition de l'AFB 2020 »,
  - b. Soit par courrier, à « Les Aquarellistes Francophones de Belgique asbl », rue E. Winteroy 57, 1082 Bruxelles (papier format A4). Aucun dossier de candidature ne sera renvoyé.
- Les photos envoyées par mail devront être de très bonne qualité/définition, de 1 Mo minimum et 2 à 3 Mo grand maximum, 300 dpi par photo

exclusivement en format JPG - non retouchées et couleurs, fidèles à l'original . Les photos en-dessous de ce format ne seront pas acceptées. Les noms des fichiers devront **obligatoirement être libellés comme suit, sous peine d'exclusion** : 1) Nom de l'artiste - 2) Titre de l'œuvre.

- Nombre d'œuvres présentées : 4 œuvres maximum dont 1 au moins sera dans le thème.
- Les résultats de la sélection seront communiqués personnellement à chaque membre par mail avant la fin du mois de juin 2020.
- Si vous réalisez une aquarelle d'après la photo d'un photographe, il est recommandé de mentionner son nom. Celui-ci apparaîtra dans le catalogue ainsi que sur l'étiquette placée à côté de l'œuvre.
- La sélection est faite par un Jury d'aquarellistes compétents et confirmés qui prend en compte les critères suivants :
  1. la qualité et l'originalité du sujet (créativité/intuition)
  2. le degré de maîtrise technique et artistique (composition/ valeurs/ harmonie des couleurs)
  3. l'harmonie entre les diverses aquarelles présentées - (thème et hors thème pris séparément)

Les aquarelles sont sélectionnées en fonction des appréciations obtenues mais également en fonction de l'espace dont nous disposons dans la salle.

- La sélection des œuvres est toujours anonyme. Nous vous conseillons donc de ne pas signer votre œuvre au moment de l'envoi. Si, toutefois, ce n'était plus possible, nous nous chargerons d'occulter votre signature avant de la soumettre aux membres du jury.
- Les artistes qui le souhaitent pourront demander par mail, des explications concernant leur sélection ou non, au plus tard un mois après l'annonce des résultats. Passée cette date, aucune réponse ne pourra plus être fournie. Une réponse circonstanciée résumant l'avis du jury sera alors envoyée par mail ou par courrier par l'AFB.
- Pour l'exposition, il est demandé de respecter une certaine harmonie dans l'ensemble des aquarelles tant au niveau des œuvres qu'au niveau du passe-partout et de l'encadrement qui seront sobres et blancs (une demande pour une autre couleur peut être introduite auprès de l'AFB qui jugera selon les cas).
- Tous les formats sont admis mais ne devront pas dépasser 90/70 cm (encadrement compris).
- Il n'est pas admis de copies ou plagiats sous peine d'exclusion.
- Les œuvres seront originales et réalisées principalement à l'aquarelle.
- Les œuvres réalisées lors de stages et cours ne sont pas admises.

- Les aquarellistes sélectionnés seront avertis personnellement par mail et devront s'acquitter du droit d'accrochage de 8 € par aquarelle sélectionnée, au plus tard le 31 août 2020 dernier délai.

## LE THEME

Pour notre exposition de 2020, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'introduire un thème : **« LE PATRIMOINE CULTUREL BELGE »**. Ce thème couvre de nombreux aspects de notre pays, comme le folklore, l'architecture, la gastronomie, les paysages, etc...

**Il est donc demandé de présenter à la sélection au minimum 1 œuvre sur le thème illustrant le patrimoine belge choisi.**

Nous vous demandons également de joindre à votre (vos) œuvre(s) un petit texte historique ou culturel, clair et authentique, rédigé par vous concernant le sujet abordé (maximum une page dactylographiée et jointe à votre dossier de sélection). Ce texte sera repris dans une brochure de présentation à l'exposition pour les œuvres sélectionnées (donc attention au « copier-collé » à l'identique qui pourrait vous valoir des problèmes de droit d'auteur dans sa formulation !!!). Le but de ce thème étant également de présenter un aperçu « aquarellé » de notre patrimoine culturel belge aux curieux et touristes de passage.

## DEPOT/ACCROCHAGE DES ŒUVRES

Les œuvres seront accrochées le vendredi 9 octobre 2020 à partir de 10h00 jusqu'à 15h00.

Les membres accrocheront leurs œuvres selon un plan établi par les organisateurs. Le n° d'emplacement ainsi que des étiquettes avec les noms et titres des œuvres seront remis à l'entrée.

Le jury se réserve le droit de ne pas laisser exposer des aquarelles qui s'avèreraient trop différentes de l'image ayant servi de base à la sélection. Ainsi, lors de l'accrochage, ces œuvres pourront être décrochées sans dédommagement. Les artistes sélectionnés s'engagent à livrer uniquement les œuvres vues par le jury.

Les œuvres seront pourvues à l'arrière d'un système d'accrochage solide ainsi que d'une étiquette au dos portant le nom/prénom de l'artiste, n° de téléphone et titre de l'œuvre.

Toutes les cimaises, panneaux et éclairages sont fournis.

Pour les personnes qui auraient un empêchement ce jour-là, les œuvres pourront aussi être déposées sur R-V en contactant l'asbl préalablement. Nous en prendrons évidemment bien soin, mais dans aucun cas, l'AFB ne pourra être tenue responsable en cas de dégradation.

## ASSURANCE

L'AFB prend en charge la mise à disposition de la salle. Chaque artiste veillera à assurer personnellement ses œuvres pour la durée de l'exposition. L'AFB décline toute

responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie des œuvres exposées.

## **EXPOSITION**

Les aquarellistes sélectionnés sont tenus d'être présents au vernissage ainsi qu'au moins un jour (hors vernissage et décrochage) pendant la durée de l'exposition en assurant deux heures de permanence (disponibilités demandées dans la fiche d'inscription).

Une liste de prix des œuvres à vendre sera mise à disposition du public par les membres organisateurs. Aucune commission ne sera retenue par l'AFB lors de ventes réalisées pendant l'exposition. L'artiste s'occupera personnellement de la vente éventuelle de ses œuvres.

Les membres pourront déposer des cartes de visite, publicités pour stages, etc. à l'entrée de la galerie.

Lors du vernissage, L'AFB remettra **un 1<sup>er</sup>. et un 2<sup>ème</sup> prix du jury, un prix pour le thème** ainsi que diverses mentions. Le **Prix du Public** sera dévoilé le jour du décrochage.

## **PUBLICITE**

La promotion de l'évènement sera assurée par l'AFB via son site Internet, les réseaux sociaux, ainsi que les média. L'affiche et l'invitation seront envoyées à chaque artiste qui pourra les imprimer et les distribuer à ses contacts. Des affiches imprimées en format A4 et A3 pourront également être obtenues sur demande à aquarelbel@gmail.com.

**Nous demandons à chaque artiste sélectionné de s'engager à promouvoir l'exposition en diffusant affiches et invitations au maximum.**

**Nous vous rappelons que, pour éviter les abus, le vernissage sera accessible uniquement sur invitation.**

## **DECROCHAGE**

Le décrochage aura lieu le dimanche 18 octobre 2020 vers 18h00 après la proclamation du prix du Public.

Chaque aquarelliste décrochera lui-même ses œuvres. L'asbl pourra éventuellement garder les œuvres non reprises au maximum 2 jours, sur demande. En cas de non-retrait, les œuvres seront renvoyées au frais de l'artiste par un transporteur choisi par les organisateurs.

Merci à tous, bon travail et au plaisir de vous voir bientôt !  
Les membres organisateurs.